



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdos régionaux de la Côte-Nord

Projet de stabilisation et de protection des berges de la rivière Mingan à Longue-Pointe-de-Mingan

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 25 JUIN À MINGAN

Québec, le 11 juin 2019 – À la demande du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonce le début de la période d'information publique sur le *Projet de stabilisation et de protection des berges de la rivière Mingan à Longue-Pointe-de-Mingan* par le ministère des Transports. Durant cette période, qui s'amorce aujourd'hui pour se terminer le 11 juillet 2019, le BAPE tiendra une séance publique d'information. L'objet de cette rencontre est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation du public ainsi que sur le rôle du BAPE. La séance publique du BAPE aura lieu **le mardi 25 juin 2019, à compter de 19 h 30, à la Salle des Aînés de la Maison de la culture Innue, située au 34, rue Nashipetimit, à Ekuanitshit (Mingan).**

C'est durant cette période de 30 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une consultation publique ou d'une médiation auprès du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La séance du 25 juin sera diffusée en direct en version audio dans le site Web du BAPE.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet et ses répercussions sur l'environnement en consultant l'étude d'impact réalisée par l'initiateur et les autres documents pertinents. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 11 juillet 2019, ces documents peuvent être consultés en format papier à la Bibliothèque municipale de Longue-Pointe-de-Mingan, située au 878, Chemin du Roi. Ils peuvent également être consultés au Conseil des Innus de Ekuanitshit, situé au 35, rue Manitou, Mingan.

L'ensemble du dossier est disponible en format papier au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10. Il est également disponible en format électronique dans le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse www.ree.environnement.gouv.qc.ca.

Le projet

Le ministère des Transports souhaite protéger un tronçon de la route 138 par la mise en place d'une protection en enrochement permettant de stabiliser deux sections de rive affectées par l'érosion et de contrer la pression des forces érosives en présence. Les deux tronçons de berge visées sont localisés en rive droite de la rivière Mingan, dans la partie est de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, et totalisent une longueur d'environ 740 m, soit un de 340 m et l'autre de 400 m. Le projet prévoit aussi la réalisation de travaux connexes aux abords des berges notamment la reconstruction de la fondation de la piste cyclable dans le tronçon déjà érodée et la reconstruction de deux belvédères endommagés par l'érosion. Ces travaux nécessiteraient la construction de chemins d'accès temporaires compte tenu de la texture sablonneuse du sol, de l'inaccessibilité des talus à partir des berges et de l'exigence de maintenir, en tout temps, la circulation sur la route 138. Les travaux seraient d'une durée d'environ quatre mois et débuteraient à l'hiver 2020. Le coût estimé des travaux est de moins de 4 M\$.

Les répercussions prévues par l'initiateur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, l'enrochement serait réduit aux endroits spécifiques où l'étude hydraulique a démontré des vitesses de courant excessives afin de minimiser l'impact sur le milieu naturel. Le



déboisement serait aussi limité au strict minimum, environ 5 000 m², afin de maintenir la stabilité du haut des talus grâce à la végétation naturelle laissée en place. Les membranes de géotextile sous les remblais des chemins d'accès temporaires préserveraient aussi le patrimoine floristique local.

L'initiateur mentionne que les travaux auraient aussi des impacts négatifs sur la rivière, sa faune et les activités de pêche sportive qui s'y déroulent. La construction et le démantèlement des chemins d'accès, le reprofilage du haut des talus et la mise en place mécanique des empierrements présentent un risque de transfert de contaminants dans l'eau pouvant en affecter la qualité. Les travaux s'effectueraient en hiver où les berges gelées offriraient de meilleures conditions de stabilité des talus et de sécurité pour les travailleurs.

En ce qui concerne le milieu humain, l'initiateur ajoute que la navigabilité de la rivière et la libre circulation des poissons et des embarcations seraient maintenues en tout temps durant les travaux. La fondation de la piste cyclable serait reconstruite dans le secteur des berges stabilisées le long de la route 138.

La demande de consultation publique ou de médiation

Les citoyens, les groupes ou les municipalités qui désirent avoir de l'information supplémentaire sur le projet ou qui veulent exprimer leurs préoccupations ou leurs opinions sur le projet, peuvent demander au ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 11 juillet 2019, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Qu'est-ce que le BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et impartial qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie ainsi que sur toute question relative à l'environnement. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des projets.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 poste 536, ou sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : berges-riviere-mingan@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
418 643-7447, poste 536 ou 1 800 463-4732
berges-riviere-mingan@bape.gouv.qc.ca